

Rapport du Comité de placement de la Fiducie globale Université Laval – La Fondation de l'Université Laval

Année financière 2021-2022



La Fondation
Développement et relations
avec les diplômés



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Mise en contexte.....	3
Les placements à moyen et à long terme	4
Les fonds non capitalisés et de roulement et les placements à court terme	7
Gestionnaires de placement	8
Politique et Directives de placement	9
Rapport d'investissement responsable(30 avril 2022).....	10
Stratégie d'investissement responsable	10
Faits saillants 2021-2022.....	11
Axe 1 : Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement	12
Résultats 2021-2022.....	13
Axe 2 : Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement et stratégie alignée sur les objectifs climatiques	14
Axe 3 : Engagement actionnarial responsable.....	16
Résultats passés (faits saillants)	16
Axe 4 : Engagement collectif et actions publiques	17
Résultats passés (faits saillants)	17
Résultats 2021-2022.....	18
Rendements comparatifs au 31 décembre 2021	19
États financiers.....	20
Plan de travail	21
Annexe I : Composition du Comité de placement conjoint au 30 avril 2022	23
Annexe II.....	24
Rendements annuels des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour les exercices financiers terminés au 30 avril.....	24
Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2022	25
Annexe III.....	26
Rendements annuels des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale pour les exercices financiers terminés au 30 avril.....	26
Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2022.....	26
Annexe IV : Méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions	27
Annexe V : Rendements annuels des fonds capitalisés (à moyen et à long terme) de la Fiducie globale relativement à la médiane des fonds de l'ACPAU* pour les années civiles terminées au 31 décembre.....	28
Annexe VI : États financiers de la Fiducie globale de placement Université Laval – La Fondation de l'Université Laval.....	29
Annexe VII : Modifications à la Politique et aux Directives de placement	30

Mise en contexte

Au nom du Comité de placement conjoint de la Fiducie globale Université Laval – La Fondation de l'Université Laval (ci-après appelée « la Fiducie globale »), j'ai le plaisir de présenter aux membres des conseils d'administration de l'Université Laval (ci-après appelée « l'Université ») et de La Fondation de l'Université Laval (ci-après appelée « la Fondation »)¹, le rapport pour l'année financière 2021-2022 terminée au 30 avril 2022. Ce rapport est aussi disponible pour les différents fonds et chaires dont les fonds sont investis dans la Fiducie globale.

Le Comité de placement conjoint (ci-après appelé « le Comité ») est responsable de la gestion des placements de la Fiducie globale. Cette Fiducie globale a été constituée en 1999 afin de mettre en commun la majeure partie des avoirs de la Fondation ainsi que les fonds de dotation et de souscription de l'Université.

Encore une fois cette année, les travaux réalisés ont été appréciables. Le Comité a tenu 10 réunions au cours de l'exercice financier. En plus de ses charges récurrentes, les principaux dossiers du Comité ont été les suivants au cours de l'exercice :

- Déploiement des investissements en actions mondiales en contrepartie de la liquidation de ceux en actions américaines et internationales ;
- Production d'un rapport d'appariement des actifs et des passifs de la Fiducie globale permettant au Comité et à ses participantes d'être davantage confortés quant au risque de liquidité ;
- Finalisation des réflexions initiées à la fin de l'exercice financier précédent concernant le remplacement des prêts bancaires et sélection d'un nouveau gestionnaire en infrastructures ;
- Élaboration d'une liste de questions, avec un focus sur la stratégie de l'empreinte carbone, transmise à tous les gestionnaires de placement pour fins de discussions aux rencontres annuelles de suivi ;
- Adhésion de la Fiducie globale à l'initiative 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis.

Le travail réalisé ayant été considérable, le Comité n'a pu en cours d'année donner suite à l'agenda complet des dossiers identifiés à son plan de travail de l'an dernier, ce qui fera donc partie de son plan de travail 2022-2023. Ce plan comprend également des initiatives et projets additionnels intéressants qui tiendront de nouveau occupé le Comité.

La composition du Comité, en date du 30 avril 2022, est présentée à l'annexe I du présent rapport.

¹L'Université ainsi que la Fondation sont ci-après appelées « les participantes ».

Les placements à moyen et à long terme

Les placements à moyen et à long terme correspondent à l'ensemble des fonds capitalisés ainsi qu'à une cible d'environ 33 % des fonds non capitalisés et des fonds de roulement. Au 30 avril 2022, l'allocation réelle et cible des placements à moyen et à long terme était :

Allocation réelle et cible des placements à moyen et à long terme¹

TITRES À REVENU FIXE	RÉEL	CIBLE
CorePlus – BlackRock (<i>CorePlus Universe Bond Fund</i>)	12,2 %	12,5 %
Dette hypothécaire commerciale – GPTD (<i>Fonds hypothécaire Greystone TD</i>)	10,1 %	10,0 %
Prêts bancaires – BlackRock (<i>Bank Loan Fund</i>) ²	7,7 %	0,0 %
Total	30,0 %	22,5 %
TITRES DE PARTICIPATION	RÉEL	CIBLE
Actions canadiennes – GPTD (<i>Fonds en gestion commune à faible volatilité d'actions canadiennes Émeraude TD</i>)	12,7 %	12,5 %
Actions mondiales – RBC GAM (<i>Fonds spécifique d'actions mondiales</i>)	17,4 %	18,75 %
Actions mondiales – Vontobel (<i>Global Equity Fund</i>)	18,6 %	18,75 %
Total	48,7 %	50,0 %
PLACEMENTS PARTICULIERS ³	RÉEL	CIBLE
Placements immobiliers canadiens – BentallGreenOak (BGO) (<i>Fonds immobilier Canadien Prime</i>)	7,2 %	6,0 %
Placements immobiliers mondiaux – CBRE (<i>Fonds Global Alpha</i>)	5,3 %	6,0 %
Placements en infrastructures – JP Morgan (<i>Infrastructure Investments Fund Canadian 2</i>)	8,0 %	8,0 %
Placements en infrastructures – BlackRock (<i>Global Infrastructures Equity Fund</i>)	0,0 %	7,5 %
Obligations à court terme - Fiera Capital	0,8 %	0,0 %
Total	21,3 %	27,5 %

Les placements à moyen et à long terme totalisaient 235,6 M\$ en date du 30 avril 2022. Il s'agit d'une diminution de 11,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent terminé le 30 avril 2021, le rendement réalisé ayant été inférieur à celui visé pour satisfaire les engagements financiers.

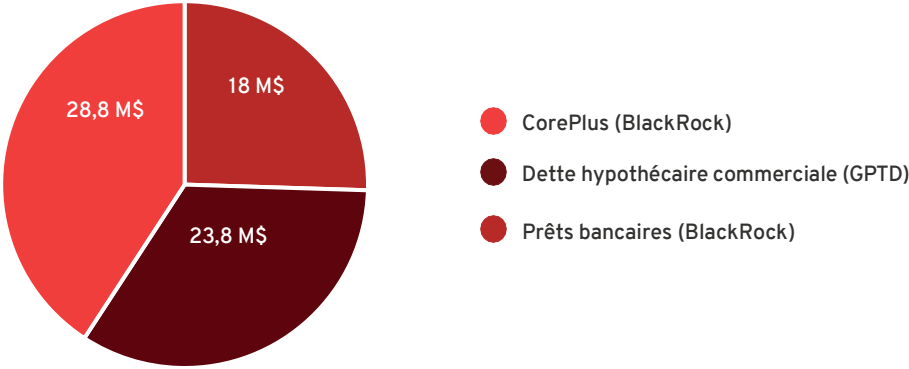
¹ Le nom des fonds apparaît entre parenthèses. Ce sont les noms anglais qui ont été utilisés lorsqu'il n'y avait pas de nom français de disponibles

² La Politique et les Directives de placement ont été modifiées en avril 2022 selon que l'allocation de 7,5 % affectée au sous-portefeuille de prêts bancaires devient désormais un sous-portefeuille additionnel d'infrastructures.

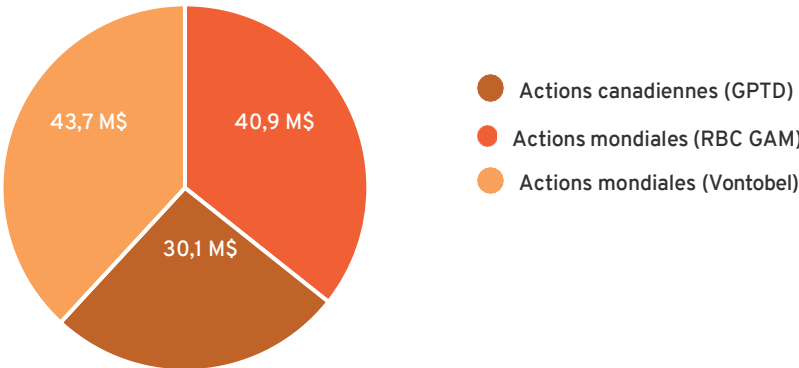
³ Le faible montant investi en obligations à court terme au 30 avril 2022 constitue le résiduel ayant suivi le déploiement le 29 mars 2022 de l'investissement en immobilier mondial. L'investissement avait été provisionné temporairement en obligations à court terme pendant l'attente avant l'investissement auprès de CBRE. Également, le placement en infrastructures auprès du gestionnaire BlackRock représente un placement temporaire dans l'attente du déploiement final auprès du gestionnaire sélectionné Axium.

Les montants alloués à chacun des types de placement à moyen et à long terme ainsi que les gestionnaires externes mandatés étaient les suivants au 30 avril 2022 :

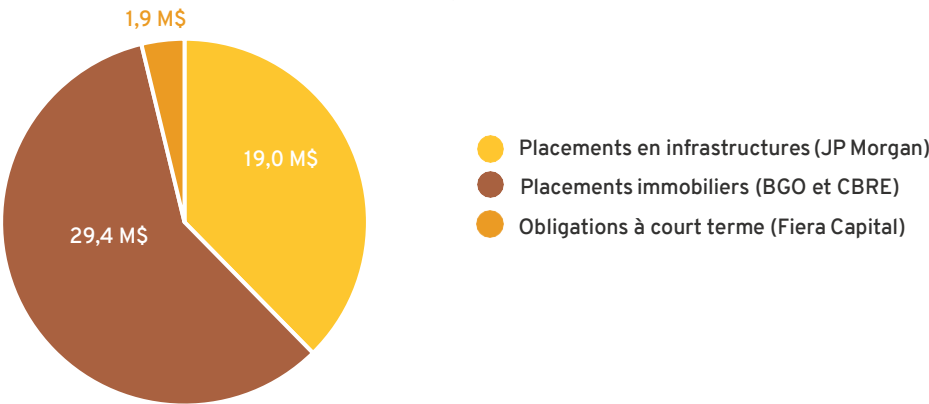
Titres à revenu fixe



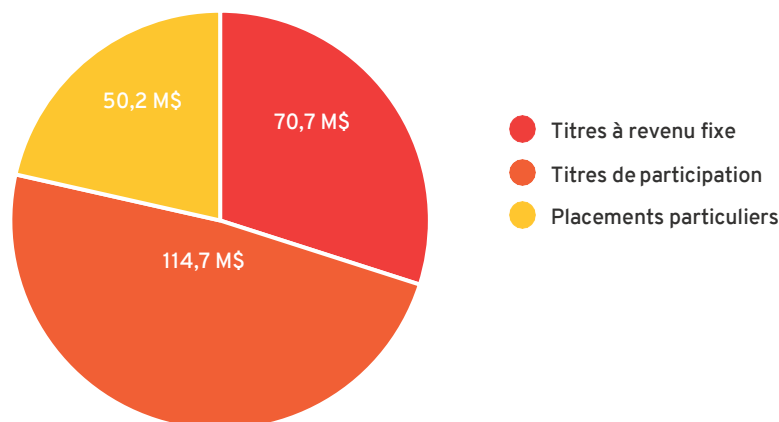
Titres de participation



Placements particuliers



Actifs totaux



L'annexe II présente le rendement annuel des fonds capitalisés pour les quatre derniers exercices financiers ainsi que celui des gestionnaires et des indices de référence pour l'année 2021-2022.

Le rendement brut des fonds capitalisés a été de 0,6 % en 2021-2022. Il s'agit d'une performance inférieure de 1,9 % à celle de l'indice de référence, le rendement de ce dernier ayant été de 2,5 %. Cette sous-performance relative des fonds s'explique principalement par le rendement négatif dégagé sur les nouveaux investissements en actions mondiales réalisés le 31 août 2021. Pour la période du 31 août 2021 au 30 avril 2022, l'indice MSCI Monde \$ CA a dégagé un rendement de -9,2 % alors que ceux des fonds d'actions mondiales de RBC GAM et Vontobel ont été de -18,0 % et -12,9 % respectivement.

Bien que le rendement ait été en deçà de l'objectif annuel à moyen et à long terme établi à 3,5 % plus l'inflation et les frais d'administration, il a été supérieur à cet objectif de 1 % annuellement au cours des dix dernières années. Cependant, il a été inférieur à l'objectif annuel de respectivement 3,4 % et 1,8 % annuellement au cours des 3 et 5 dernières années.

Les fonds non capitalisés et de roulement et les placements à court terme

Les fonds non capitalisés et de roulement sont principalement investis selon une allocation d'actifs plus liquides et un niveau de risque moindre que les fonds capitalisés.

Solde des fonds au 30 avril 2022

60,3 M\$

↑ 5,6 M\$
par rapport au solde
du 30 avril 2021

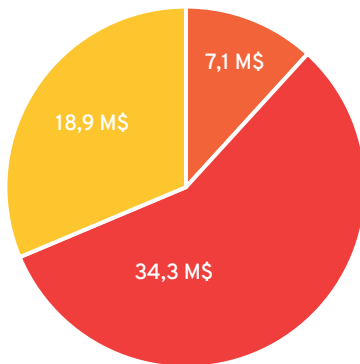
Allocation réelle (cible) des actifs pour les fonds non capitalisés et de roulement au 30 avril 2022

68 % (67 %)
en placements à court terme

12 % (10 %)
en titres du
marché monétaire

56 % (57 %)
en titres à revenu fixe
à court terme

32 % (33 %)
en placements à moyen et à long
terme



Placements des fonds non capitalisés et de roulement

- Marché monétaire - Fiera Capital
- Obligations à court terme - Fiera Capital
- Placements à moyen et à long terme - Divers gestionnaires

L'annexe III présente le rendement annuel des fonds non capitalisés et de roulement pour les quatre derniers exercices financiers ainsi que celui des gestionnaires et des indices de référence pour l'année 2021-2022.

Les fonds non capitalisés ont dégagé un rendement brut de -2,3 % en 2021-2022, ce qui est inférieur à l'objectif annuel moyen de rendement de 3,0 % et représente une valeur retranchée de 0,6 % vis-à-vis l'indice de référence. Cela s'explique entre autres par la hausse importante des taux d'intérêt au cours de l'année, le portefeuille étant principalement composé de titres à revenu fixe à court et moyen terme.

Cette contreperformance en 2021-2022 met ainsi fin à la séquence des sept années consécutives précédentes où le rendement des investissements des fonds non capitalisés et de roulement a surpassé l'indice de référence.

Gestionnaires de placement

En août 2021, le déploiement des transactions a rendu effectifs les mandats octroyés aux gestionnaires RBC GAM et Vontobel, ces derniers ayant été sélectionnés à la fin de l'exercice financier précédent pour la gestion d'actions mondiales.

L'investissement en immobilier mondial auprès du gestionnaire CBRE s'est quant à lui matérialisé pratiquement à la toute fin de l'exercice financier, soit le 29 mars 2022, ayant été dans la file d'attente depuis la sélection du gestionnaire.

D'autre part, la firme Axiom Infrastructures rejoindra bientôt les rangs pour un mandat d'infrastructures nord-américain en remplacement de l'actuel fonds de prêts bancaires.

Ce choix de la firme Axiom et son fonds ouvert en infrastructures s'est concrétisé après un rigoureux processus de sélection, le Comité ayant été accompagné dans la démarche par le consultant Normandin Beaudry.

Le fonds vise des rendements stables et prévisibles, dont une part significative sous forme de distributions courantes. Il vise 8 à 10 % net avec un rendement courant d'environ 5 à 6 %. Il offre ainsi la capacité de bonifier le rendement du portefeuille tout en diminuant le risque grâce à une meilleure diversification. Il s'agit d'un placement moins liquide, mais qui ne constitue pas un risque important pour le portefeuille considérant l'analyse des liquidités qui s'est poursuivie en cours d'année.

Le fonds cible les projets d'infrastructures essentielles tels que l'énergie, les services d'utilité publique, le transport et les infrastructures sociales de taille moyenne sur le marché nord-américain avec un profil environnemental positif. Axiom prévoit que les investissements du portefeuille atteignent zéro émission d'ici 2050 au plus tard.

Le fonds a un focus ESG :

- Des considérations relatives aux ESG sont intégrées tout au long du processus d'investissement et de gestion des actifs ;
- Participation dans les initiatives de *benchmarking* telles que GRESB et les PRI ;
- Présentation de rapports ESG complets (incluant la mesure de l'empreinte carbone) aux investisseurs sur une base régulière.

Ce placement est donc cohérent avec la stratégie d'investissement responsable de la Fiducie globale de réduction de l'empreinte carbone/transition verte. Aussi, il offre une protection contre l'inflation et une meilleure diversification des risques (réduction du risque des marchés boursiers et stabilité des infrastructures vu leurs revenus prévisibles).

L'ajout de ce fonds à celui actuel de JP Morgan contribue à une diversification supplémentaire selon qu'il lui est très complémentaire, notamment sur le plan de l'allocation sectorielle, régionale et contractuelle.

La période prévue pour le déploiement de l'investissement étant de 18 à 24 mois, le Comité a pris la décision de procéder dès que possible au cours des semaines suivant la fin de l'exercice financier terminé au 30 avril 2022 et d'ainsi liquider le fonds de prêts bancaires et investir temporairement dans un fonds d'infrastructures coté et liquide à titre d'actif de compensation. Il s'agit d'un fonds indiciaire en infrastructures mondiales offert par BlackRock, un fonds commun canadien libellé en dollars canadiens qui se négocie activement.

Aussi, comme toujours, le Comité a procédé aux rencontres de suivi annuelles de tous les gestionnaires au printemps. Ces rencontres sont survenues cette année les 13 et 27 avril 2022. Les membres du Comité se sont déclarés dans l'ensemble satisfaits des présentations des gestionnaires rencontrés.

Politique et Directives de placement

À la Politique et aux Directives de placement a été retranché 7,5 % attribué au portefeuille de titres à revenu fixe pour dorénavant être consacré au portefeuille de placements particuliers.

Il s'agit de l'allocation jusqu'alors affectée au sous-portefeuille de prêts bancaires qui devient désormais un sous-portefeuille d'infrastructures additionnel.

Par la même occasion, un ajout a été fait à la Politique de placement, soit l'introduction du principe d'un actif de compensation lorsqu'il y a un délai avant le déploiement d'une nouvelle stratégie de placement.

Ont également été précisées les cibles de placement en faisant référence à une cible précise au lieu d'intervalles de cibles à l'intérieur de limites minimales et maximales pour une meilleure transparence et qualité de l'information.

Rapport d'investissement responsable (30 avril 2022)

Stratégie d'investissement responsable

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université assume un leadership au sein de la société en matière d'actions responsables visant à préserver et à améliorer la qualité de vie des personnes sans compromettre celle des générations à venir.

Conformément à ces orientations, la Fiducie globale, en sa mission de soutien aux activités de l'Université et de la Fondation, s'est dotée d'une stratégie d'investissement responsable afin de transposer les valeurs et objectifs de l'établissement aux activités d'investissement et d'ainsi inspirer d'autres investisseurs à utiliser ce véhicule pour favoriser la mise en œuvre de changements sociétaux positifs. Également, l'adoption d'une stratégie d'investissement responsable, en adéquation avec la perspective d'investissement à long terme de la Fiducie, constitue un mécanisme de contrôle des risques et de capitalisation sur les opportunités émergentes.

La stratégie prend en considération les limitations inhérentes aux circonstances de la Fiducie, notamment sa taille limitée qui implique une gestion des investissements par des gestionnaires externes et vise à réaliser ces objectifs tout en préservant l'optimisation de la relation risque-rendement.

La stratégie repose sur quatre axes et deux principes, lesquels sont :

Axes stratégiques

- Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement
- Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement et stratégie alignée sur les objectifs climatiques
- Engagement actionnarial responsable
- Engagement collectif et actions publiques

Principes : transparence et amélioration continue

Faits saillants 2021-2022

- L'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation de la Fiducie globale a diminué de 39 % par rapport à celle de l'an dernier.
- Relativement aux cibles que s'est fixées la Fiducie, l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation de la Fiducie globale est aujourd'hui 64 % plus faible que celle de l'année de référence (31 décembre 2018). Les cibles d'une réduction de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 sont ainsi atteintes, sous réserve de la variabilité annuelle inhérente qui demeurera à valider l'année prochaine.
- L'Institut C.D. Howe, une organisation de recherche indépendante reconnue à travers le Canada, a produit une analyse des pratiques de gouvernance et de divulgation en investissement responsable au sein des universités canadiennes sérieusement engagées envers l'investissement responsable. Effectivement, l'étude se limite aux 17 universités signataires de l'initiative *Climate Charter for Canadian Universities*. La Fiducie obtient une note globale 3,7 sur 5 et se classe 7^e sur 17 universités évaluées, un résultat considéré à la fois positif et indicateur d'améliorations possibles.

Axe 1

Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement

La prise en compte de considérations relatives à l'environnement (E), à la société (S) et à la gouvernance (G) dans les décisions d'investissement favorise un meilleur contrôle des risques, au bénéfice du rendement à long terme, et signale aux entreprises l'importance pour les investisseurs d'un comportement responsable et non seulement d'une maximisation des profits à court terme.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, le Comité doit :

- Prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable ;
- Prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de l'évaluation d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable.

Résultats passés (faits saillants)

2019-2020

- Depuis 2019-2020, tous les gestionnaires de placement sous mandat sont membres des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU. Depuis plusieurs années, une majorité des gestionnaires étaient membres, sans toutefois que ce soit la totalité.

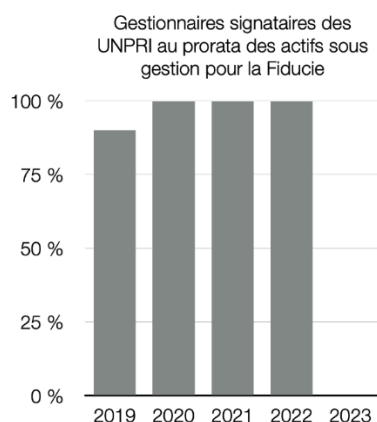
2020-2021

- Dans le cadre de l'octroi de deux nouveaux mandats de gestion, le processus de sélection a inclus, pour une première fois, une évaluation formelle et structurée de l'éventail des pratiques d'investissement responsable et de l'intégration des facteurs ESG au cadre décisionnel des firmes candidates.

Résultats 2021-2022

- Une méthodologie a été définie afin de prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de l'évaluation d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable (intégration des facteurs ESG, qualité de la politique de droits de vote, participation active à diverses initiatives collectives, etc.). Celle-ci a notamment pour objectif de cibler les priorités de la Fiducie au sein du vaste domaine de l'investissement responsable. Concrètement, lors des rencontres annuelles, les gestionnaires reçoivent le questionnaire développé afin de discuter spécifiquement des sujets d'intérêt pour la Fiducie et de rapporter les données requises aux tableaux de bord (futur).

Indicateurs¹



¹ Aucun résultat en 2021-2022 quant à la note des UNPRI des gestionnaires de la Fiducie en raison des enjeux de la nouvelle plateforme de divulgation.

Axe 2

Réduction de l’empreinte carbone du portefeuille d’investissement et stratégie alignée sur les objectifs climatiques

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone se doit d’être activement soutenue et financée par les investisseurs responsables. Les investisseurs ont un pouvoir d’influence important sur les entreprises et doivent l’utiliser pour signaler une approbation à l’égard des pratiques visant une réduction des émissions de carbone dans l’atmosphère. De plus, la transition engendre des risques et des opportunités qui doivent être pris en compte à juste titre pour maximiser la performance.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, la Fiducie entend :

- Quantifier annuellement l’empreinte carbone du portefeuille d’investissements ;
- Réduire à long terme l’empreinte carbone du portefeuille d’investissements ;
- Limiter l’exposition des investissements aux réserves d’énergies fossiles et aux entreprises récalcitrantes à s’engager vers la transition à une économie faible en émissions de carbone.

La mise en œuvre de cet axe stratégique, lequel institue des contraintes supplémentaires à l’univers d’investissement, doit s’effectuer de manière à limiter tout impact significativement défavorable au rendement, au contrôle des risques et à l’optimisation de la relation entre ces deux éléments.

À cet effet, le suivi de la performance des placements doit être double, c’est-à-dire que la performance doit être comparée à un indice faible en carbone afin de mesurer la performance du gestionnaire de placement retenu et par rapport à l’indice de marché régulier afin d’isoler l’impact de la décision de réduire l’empreinte carbone du portefeuille.

Aussi, considérant qu’une telle démarche de réduction graduelle de l’empreinte carbone est novatrice, exempte de comparables externes et parsemée d’éléments inconnus, le Comité doit la réaliser dans une approche itérative reposant sur une rétroaction et un dialogue constant avec les constituantes, à savoir l’Université et la Fondation.

La méthodologie de quantification et ses unités de mesure sont détaillées en annexe IV des présentes.

Résultats passés (faits saillants)

2018-2019

- Réalisation de la première quantification de l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation.

2019-2020

- Détermination et adoption des cibles de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation.
- Modification de l'allocation cible des actifs afin, notamment, de diminuer l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation.
- Intégration d'indices à faible empreinte carbone aux rapports trimestriels de suivi des gestionnaires, afin d'évaluer plus précisément la performance de ces derniers.

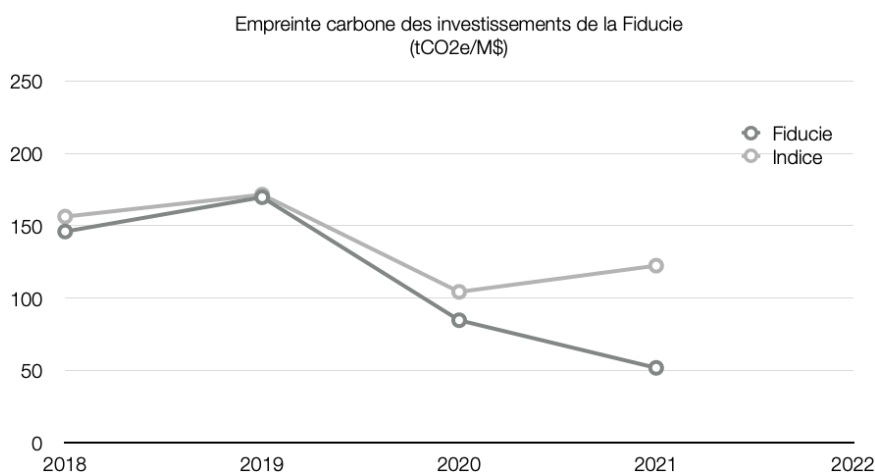
2020-2021

- Dans le cadre de l'octroi de deux nouveaux mandats de gestion, le processus de sélection a inclus pour une première fois un critère formel quant à l'empreinte carbone.

Résultats 2021-2022

- L'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation de la Fiducie globale est maintenant de 64 % moindre que celle de l'année de référence, à savoir au 31 décembre 2018 permettant ainsi d'atteindre à l'avance l'objectif prévu en 2030.
- Au 31 août 2021, la Fiducie ne détenait plus aucun investissement dans des entreprises figurant sur le Carbon Underground 200 (CU200). Or, il a subséquentement été porté à notre attention par un gestionnaire qu'une entreprise inscrite sur cette liste se trouve de nouveau dans un des fonds. La situation est conséquemment à évaluer.

Indicateurs



Axe 3

—

Engagement actionnarial responsable

L'exercice responsable des droits de vote est une action de première importance afin d'influencer efficacement et positivement les entreprises dans lesquelles la Fiducie détient indirectement des actions. Or, puisque la Fiducie recourt généralement à des investissements au sein de fonds communs, elle ne peut exercer directement les droits de vote. Effectivement, l'exercice des droits de vote s'effectue par les gestionnaires de fonds conformément aux balises de leurs politiques en la matière. Le pouvoir de la Fiducie en est conséquemment un d'influence sur lesdites politiques et de contrôle de l'exercice des votes.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, le Comité doit adopter une approche proactive à cet égard et, plus particulièrement, dans les limites de ses capacités organisationnelles :

- Prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité des politiques de droits de vote en matière d'investissement responsable ;
- Réviser et évaluer périodiquement les politiques et l'exercice des droits de vote des gestionnaires sous mandat ;
- Contribuer à influencer les politiques de droits de vote des gestionnaires sous mandats, notamment en signalant des enjeux d'intérêt.

Résultats passés (faits saillants)

2018-2019

- Réalisation d'un inventaire des politiques d'exercice des droits de vote des gestionnaires en perspective d'une analyse de celles-ci. Cet inventaire sera également effectué pour les nouveaux gestionnaires où des portefeuilles ont été déployés au courant de 2021-2022.

Axe 4

Engagement collectif et actions publiques

À titre d'acteurs économiques d'importance, les grands investisseurs institutionnels, comme la Fiducie globale, bénéficient d'un pouvoir d'influence significatif auprès des gouvernements, des entreprises et de la population. Un investisseur responsable se doit de maximiser l'utilisation de cette capacité d'influence au bénéfice du mieux-être de la société et de l'environnement.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, la Fiducie entend, en collaboration avec d'autres investisseurs similaires, réaliser des actions d'engagement public en faveur d'enjeux de développement durable et contribuer à l'évolution du domaine de l'investissement responsable. Pour ce faire, de manière à mettre en commun le pouvoir d'influence et la connaissance de nombreux acteurs, l'adhésion à des réseaux d'investisseurs responsables et l'implication au sein de ceux-ci s'avère la meilleure voie à suivre.

Indicateurs

La Fiducie est membre active des réseaux suivants :

- Principes pour l'investissement responsable de l'ONU (UNPRI – United Nations Principles for Responsible Investment)
- RIA Canada – Responsible Investments Association Canada
- Ceres Investor Network on Climate Risk and Sustainability
- Climate Action 100+
- Climate Charter for Canadian Universities

Résultats passés (faits saillants)

2019-2020

- Adhésion à deux réseaux d'investisseur responsable (UNPRI – United Nations Principles for Responsible Investment et RIA Canada – Responsible Investment Association of Canada).

2020-2021

- Adhésion à deux réseaux d'investisseur responsable (Ceres Investor Network on Climate Risk and Sustainability et Climate Action 100+).
- Signataire et participant au regroupement Climate Charter for Canadian Universities, une initiative collaborative de quinze universités canadiennes en matière d'investissement responsable.
- Première déclaration annuelle (optionnelle et non publique) dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU.

Résultats 2021-2022

- Dans le cadre de la 26^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26), l'Université Laval a été signataire, avec quelque 733 autres investisseurs représentant plus de 52 000 milliards de dollars, du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, une déclaration commune soutenant une action forte des dirigeants mondiaux.

Rendements comparatifs au 31 décembre 2021

L'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) compile annuellement les rendements des fonds de dotation (fonds capitalisés) de la plupart des universités canadiennes. Il est cependant à noter que les données compilées sont sur une base d'année civile comparativement à l'exercice financier de la Fiducie globale, qui se termine au 30 avril de chaque année.

L'annexe V présente les rendements des fonds capitalisés de la Fiducie globale ainsi que ceux de la médiane des 69 fonds de dotation universitaires ayant participé au sondage.

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2021, le rendement médian de tous les fonds de dotation universitaires canadiens s'est établi à 12,9 %. En comparaison, le rendement sur les fonds capitalisés de la Fiducie globale s'est élevé à 11,7 %, tandis que le rendement médian des 17 fonds de taille comparable à la Fiducie globale de 12,7 %. Le rendement de la Fiducie globale en fut un de troisième quartile au sein des fonds de taille comparable. Il a également été de troisième quartile au cours des cinq dernières années. Cependant, il en fut un de deuxième quartile au cours des 10 dernières.

Tout comme par les années précédentes, la répartition des actifs de la Fiducie globale a significativement différé en 2021 de celle des autres fonds. Le poids des actions au sein des fonds du regroupement dont fait partie la Fiducie globale (particulièrement celui des actions canadiennes) y est considérablement plus élevé (pratiquement 10 % supérieur), en contrepartie d'une sous pondération du même ordre des actifs réels tels que l'immobilier et les infrastructures. L'importante appréciation de la valeur des actions tant canadiennes (TSX + 25,1 %) qu'étrangères (S&P500 (\$ CA) + 27,6 %, MSCI Monde (\$ CA) + 20,8 %) en comparaison des rendements bien qu'appréciables réalisés sur actifs réels au cours de l'année 2021, jumelée à leur surpondération au sein des fonds du regroupement des fonds auquel fait partie la Fiducie globale, explique la sous performance relative de ceux-ci au cours de la dernière année.

Cela dit, le rendement moyen de la Fiducie globale fut de 8,4 % au cours des quatre dernières années, tout comme le rendement médian de l'ensemble des fonds des universités du sondage.

États financiers

Les états financiers de la Fiducie globale, joints au présent document à l'annexe VI, présentent l'état de l'actif net disponible ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les participantes. Ce dernier fait état, entre autres, des placements détenus par la Fiducie globale qui représentent la majeure partie de ses actifs.

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2022, l'actif net disponible était de 276,3 M\$, comparativement à 284,2 M\$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2021. La baisse de l'actif net disponible en 2022 s'explique principalement par le rendement réalisé sur les placements ayant été inférieur à celui visé pour satisfaire les engagements financiers.

L'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les participantes fait ressortir la part attribuable de chacune à la Fiducie globale. Cet état comprend aussi des transferts entre la Fondation et l'Université concernant, d'une part, les frais d'administration facturés aux fonds de dotation de l'Université et crédités à la Fondation et, d'autre part, les revenus des fonds non capitalisés de l'Université portés au débit ou au crédit de la Fondation.

Les notes aux états financiers détaillent davantage les divers risques touchant la Fiducie globale.

Plan de travail

—

2022-2023

L'agenda du Comité pour l'exercice financier 2022-2023 sera concentré sur :

- Mandater le consultant externe pour une mise à jour de l'exercice d'optimisation de la répartition des actifs de la Fiducie globale avec une révision des hypothèses ;
- Initier une réflexion quant à une révision des objectifs et actions de l'axe 2 de la stratégie d'investissement responsable, notamment considérer étendre la portée de la quantification de l'empreinte carbone à toutes les classes d'actifs en révisant la métrique utilisée et considérer un « alignement net zéro » ;
- Développer un tableau de bord comparatif des gestionnaires à partir du questionnaire développé en 2021-2022 ;
- Réaliser une première déclaration publique, et deuxième déclaration annuelle, aux Principes pour l'investissement responsable de l'ONU (cette action initialement prévue en 2021-2022 a été reportée en raison des enjeux de la nouvelle plateforme de divulgation) ;
- Mettre en place une vigie des divers réseaux d'investisseurs responsables auxquels la Fiducie globale a adhéré au cours des dernières années, vigie permettant d'être en continu le plus au fait possible des nouveaux développements.

Président du Comité de placement conjoint 13 septembre 2022

Annexes



Annexe I

—

Composition du Comité de placement conjoint au 30 avril 2022

REPRÉSENTANTS DE L'UNIVERSITÉ

Louis Frenette-Nolin

Agent de recherche et de planification
Vice-rectorat à l'administration, Université Laval

François Girouard

Consultant

Jean Grégoire, président

Trésorier
Service des finances, Université Laval

REPRÉSENTANTS DE LA FONDATION

François Lalande

Administrateur de sociétés

Michel Lévesque, vice-président

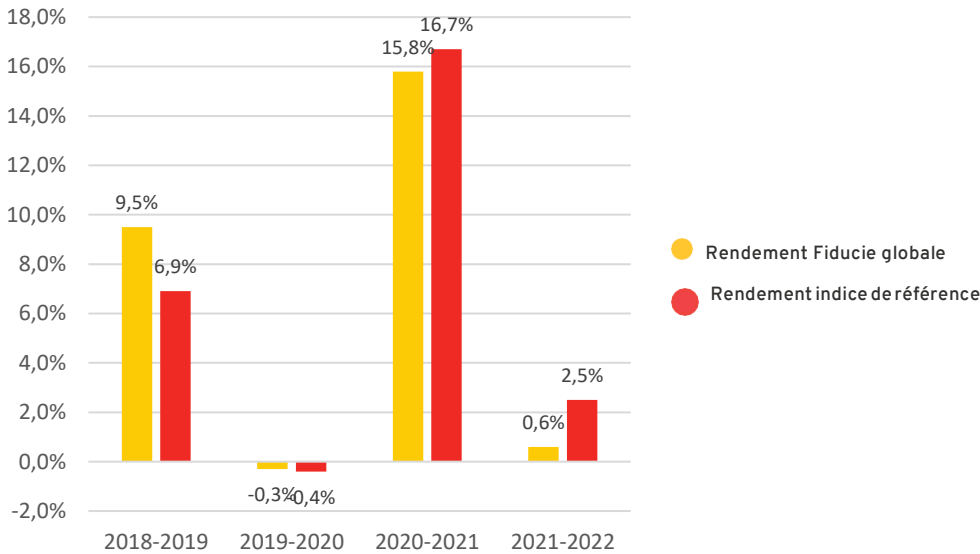
Administrateur de sociétés

Daniel Genois

Analyste financier
La Fondation de l'Université Laval

Annexe II

Rendements annuels des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour les exercices financiers terminés au 30 avril



*Indice de référence :

À compter du 29 mars 2022 : 12,5 % FTSE TMX Canada Universe, 10 % FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %, 7,5 % S&P/LSTA Leveraged Loan Index US\$, 12,5 % Composé S&P/TSX, 37,5 % MSCI Monde \$ CA, 6 % MSCI IPD PFI Can, 6 % MSCI IPD Global PFI \$ CA et 8 % (IPC +4 %).

À compter du 1^{er} septembre 2021 : 12,5 % FTSE TMX Canada Universe, 10 % FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %, 7,5 % S&P/LSTA Leveraged Loan Index US\$, 12,5 % Composé S&P/TSX, 37,5 % MSCI Monde \$ CA, 12 % MSCI IPD PFI Can et 8 % (IPC +4 %).

À compter du 25 février 2020 : 12,5 % FTSE TMX Canada Universe, 10 % FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %, 7,5 % S&P/LSTA Leveraged Loan Index US\$, 12,5 % Composé S&P/TSX, 7,75 % S&P 500 \$ CA, 7,75 % S&P 500 US\$, 22 % MSCI EAEO \$ CA, 12 % MSCI IPD PFI Can et 8 % (IPC +4 %).

À compter du 28 février 2017 : 12,5 % FTSE TMX Canada Universe, 10 % FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %, 7,5 % S&P/LSTA Leveraged Loan Index US\$, 17 % Composé S&P/TSX, 7 % S&P 500 \$ CA, 7 % S&P 500 US\$, 19 % MSCI EAEO \$ CA et 20 % (IPC +4 %).

Annexe II (suite)

Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2022

TITRES À REVENU FIXE	RÉEL	INDICE DE RÉFÉRENCE
CorePlus (BlackRock)	-6,7 %	-7,9 %
Dette hypothécaire commerciale (GPTD)	0,8 %	-4,3 %
Prêts bancaires (BlackRock)	2,5 %	2,9 %

TITRES DE PARTICIPATION	RÉEL	INDICE DE RÉFÉRENCE
Actions canadiennes (GPTD)	16,3 %	11,6 %
Actions mondiales (RBC GAM)	-18,0 %	-9,2 %
Actions mondiales (Vontobel)	-12,9 %	-9,2 %

PLACEMENTS PARTICULIERS	RÉEL	INDICE DE RÉFÉRENCE
Placements immobiliers canadiens (BentallGreenOak)	19,0 %	18,7 %
Placements immobiliers mondiaux (CBRE)	3,4 %	2,2 %
Placements en infrastructures (JP Morgan)	8,3 %	7,1 %
Placements à court terme (Fiera Capital)	-4,4 %	-4,4 %

FIDUCIE GLOBALE	RÉEL	INDICE DE RÉFÉRENCE
Tous les sous-portefeuilles	0,6 %	2,5 %

***Indice de référence :**

TITRES À REVENU FIXE

CorePlus	FTSE TMX Canada Universe
Dette hypothécaire commerciale	FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %
Prêts bancaires	S&P/LSTA Leveraged Loan IndexUS\$

TITRES DE PARTICIPATION

Actions canadiennes	Composé S&P/TSX
Actions mondiales	MSCI Monde \$ CA

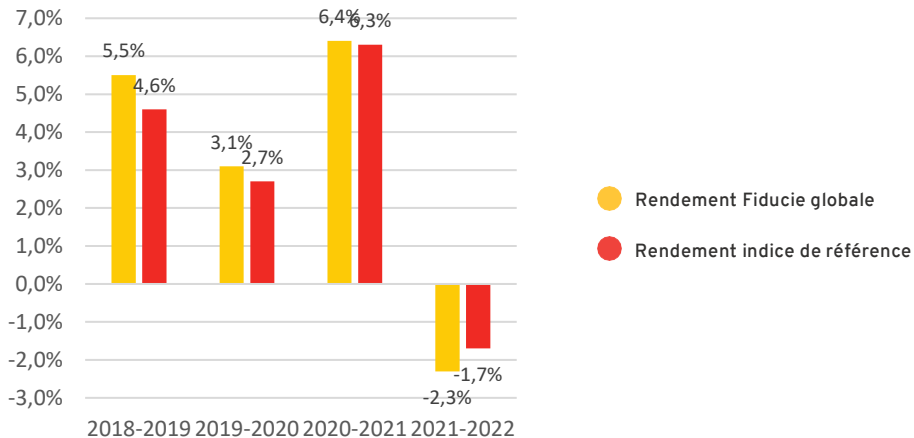
PLACEMENTS PARTICULIERS

Placements immobiliers canadiens	MSCI IPD PFI Can
Placements immobiliers mondiaux	MSCI IPD Global PFI \$ CA
Placements en infrastructures	IPC +4 %
Placements à court terme	MSCI IPD PFI Can (dérogation temporaire, Fiera Capital est gestionnaire depuis juillet 2019)

Les rendements des nouveaux investissements en actions mondiales RBC GAM et Vontobel ainsi que celui en immobilier mondial CBRE de même que les indices de référence respectifs ne sont pas pour l'année entière, mais plutôt pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 30 avril 2022 pour les actions mondiales et du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2022 pour l'immobilier mondial.

Annexe III

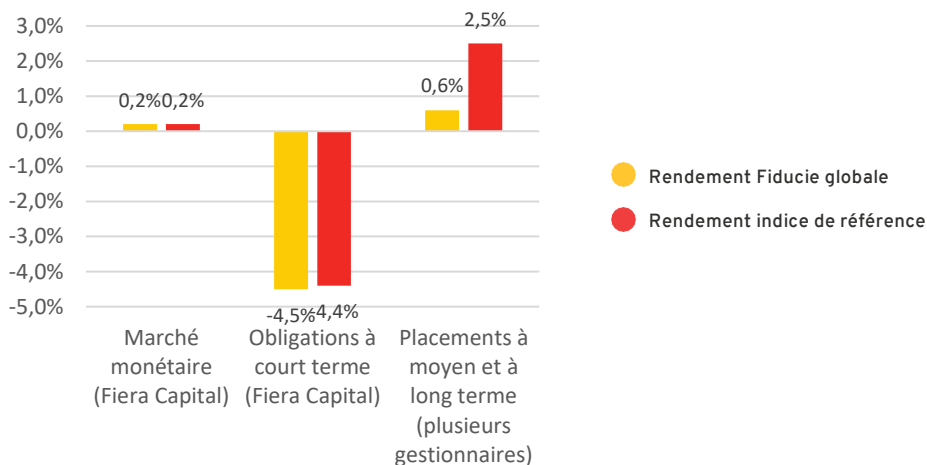
Rendements annuels des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale pour les exercices financiers terminés au 30 avril



* **Portefeuille** : Optimum et l'ensemble des gestionnaires de placements à moyen et à long terme du mois d'août 2015 au 3 novembre 2017. Fiera Capital et l'ensemble des gestionnaires de placements à moyen et à long terme ensuite.

** **Indice de référence** : 10 % FTSE TMX Canada bons du Trésor à 91 jours, 57 % FTSE TMX Canada global à court terme et 33 % selon les divers indices de référence des placements à moyen et à long terme.

Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2022



Marché monétaire FTSE TMX Canada BT à 91 jours Obligations à court terme FTSE TMX Canada Global à court terme
 Placements à moyen et à long terme Voir annexe II

Annexe IV

Méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions

Empreinte carbone

L'empreinte carbone se définit comme étant la quantité de gaz à effet de serre attribuable à un investisseur en proportion de la valeur des investissements effectués.

Si un investisseur détient 1 % des actions d'une entreprise, 1 % des émissions de gaz à effet de serre de cette entreprise sont comptabilisés dans l'empreinte de l'investisseur. Ces émissions sont ensuite portées sur la somme du capital investi afin d'obtenir une valeur relative comparable.

L'unité de mesure est conséquemment le nombre de tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de dollars d'investissement (tCO₂e/M\$). L'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂e) est utilisé pour comptabiliser à impact équivalent les différents gaz à effet de serre. À titre d'exemple, une tonne de méthane, lequel a un effet 22 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone, est comptabilisée comme 22 tonnes de CO₂e.

Méthodologie

Le fournisseur de service retenu par les gestionnaires des portefeuilles d'actions cotées en bourse de la Fiducie globale est MSCI. Ce fournisseur de service reconnu procède à l'évaluation des émissions totales de carbone, l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les réserves d'énergies fossiles et l'alignement de la stratégie d'affaires avec une économie faible en émissions de carbone des entreprises dans lesquelles la Fiducie investit.

Plus spécifiquement, MSCI mesure les émissions en incluant :

- Les émissions de catégorie 1, soit celles directement produites par une entreprise ;
- Les émissions de catégorie 2, soit celles indirectes, liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur par une entreprise.

Les émissions de catégorie 3 ne sont pas incluses au calcul des émissions. Ces émissions indirectes, désignées comme celles qui sont une conséquence des activités d'une entreprise, mais qui ne sont ni détenues ni contrôlées par celle-ci, ne sont pas définies et calculées de manière uniforme par l'ensemble des acteurs économiques et sont difficiles à estimer pour un investisseur.

L'évaluation est produite pour une période de 12 mois, terminée le 31 décembre de l'année d'évaluation, selon les titres détenus en portefeuille à cette date. Les données utilisées quant aux émissions de carbone des entreprises sont celles de l'année précédente, soit les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation.

Annexe V

Rendements annuels des fonds capitalisés (à moyen et à long terme) de la Fiducie globale relativement à la médiane des fonds de l'ACPAU* pour les années civiles terminées au 31 décembre

PÉRIODE	RENDEMENT FIDUCIE GLOBALE	RENDEMENT MÉDIANE ACPAU
Année 2021	11,7 %	12,9 %
Année 2020	6,2 %	8,9 %
Année 2019	13,9 %	13,8 %
Année 2018	2,2 %	-1,2 %
Année 2017	11,2 %	9,1 %
Année 2016	5,2 %	7,5 %
Année 2015	7,9 %	5,0 %
Année 2014	10,8 %	10,3 %
Année 2013	14,9 %	16,1 %
Année 2012	9,5 %	9,1 %

PÉRIODE	RENDEMENT FIDUCIE GLOBALE	RENDEMENT MÉDIANE ACPAU
Quatre ans, soit les années 2018 à 2021	8,4 %	8,9 %
Dix ans, soit les années 2012 à 2021	9,3 %	9,4 %

*ACPAU : Association canadienne du personnel administratif universitaire

Annexe VI

—

États financiers de la Fiducie globale de placement Université Laval – La Fondation de l'Université Laval

Document séparé.

Annexe VII

—

Modifications à la Politique et aux Directives de placement

La Politique et les Directives de placement ont été modifiées afin de retirer les prêts bancaires et leur allocation cible de 7,5 % des sous-portefeuilles constituant les titres à revenu fixe possibles en contrepartie des nouveaux investissements en infrastructures.

Par la même occasion a été introduit à la Politique de placement le principe d'un actif de compensation lorsqu'il y a un délai avant le déploiement d'une nouvelle stratégie de placement. Ont également été précisées les cibles de placement en faisant référence à une cible précise au lieu d'intervalles de cibles à l'intérieur de limites minimales et maximales pour une meilleure transparence et qualité de l'information.